

Directives pour un usage approprié de la fonction Internet

L'école Préville s'engage à offrir une grande variété de ressources pédagogiques aux élèves. À cette fin, elle permet l'utilisation d'un réseau mondial d'ordinateurs pour accéder aux recherches et opinions les plus récentes. Toutefois, le réseau Internet peut aussi fournir des renseignements moins souhaitables. L'objet prépondérant des présentes directives est d'assurer un usage responsable de ces ressources. Puisqu'il est impossible de protéger complètement les élèves d'une exposition fortuite à des contenus impropres, il est essentiel que l'école établisse des directives claires quant à l'usage, par les élèves, de cette source d'informations qui demeure somme toute indispensable.



Conditions d'usage

Les élèves utilisent Internet sous la surveillance et la direction de l'enseignant(e). Le rôle des parents est également important afin que l'utilisation, hors de l'école, en soit appropriée.

Les usages autorisés sont les suivants:

1. Apprendre les principes de base et les habiletés requises pour accéder au réseau Internet;
2. Démontrer une connaissance des technologies de télécommunication;
3. Mettre en pratique de bonnes habiletés d'interconnection en étant bref et précis;
4. Apprendre à utiliser des outils de recherche (Lycos, Alta Vista, Webcrawler, etc.) pour faire des recherches relatives à des activités pédagogiques, des devoirs et des projets. Varier les utilisations offertes (diaporama, sites Web, etc.) dans les limites du travail demandé;
5. Apprendre à utiliser le courriel pour un usage personnel ou collectif;
6. Apprendre à se comporter de façon acceptable en tout temps en navigant dans Internet.

Contrat d'utilisation du réseau Internet

Je déclare avoir pris connaissance des directives pour un usage approprié de la fonction Internet pour les ordinateurs auxquels sont soumis les utilisateurs du réseau Internet de l'école Préville et je m'engage à respecter ces directives.

Signature de l'élève :	
Signature du parent :	Date :

L'accès au réseau Internet est un privilège et, à ce titre, le non respect des directives peut entraîner diverses sanctions, y compris la suspension de l'accès au réseau, l'annulation du code d'accès de l'utilisateur ou toute mesure disciplinaire prévue aux règles de conduite du code de vie de l'école.

Autorisation parentale pour l'attribution d'une adresse de courrier électronique à l'élève

J'autorise mon enfant à posséder une adresse électronique dans un contexte de soutien à des activités pédagogiques; ainsi, les activités de clavardage ne sont pas autorisées. Il est également strictement interdit de placer des photos ou vidéos de l'école et/ou d'élèves sur des sites comme « You Tube ».

Signature du parent :		Date :
-----------------------	--	--------